



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 23187

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les actions mises en place à l'occasion du 150e anniversaire des relations franco-japonaises. Elle aimerait, en effet, savoir si des actions ont été prévues en 2008 dans les écoles pour permettre aux élèves français de s'ouvrir à la langue et à la culture de notre partenaire du G8.

Texte de la réponse

La langue japonaise est enseignée dans 20 académies et auprès de 2 944 élèves de l'enseignement secondaire. Ils se répartissent de la manière suivante : 234 élèves suivent des cours de japonais au collège dans le cadre de la LV2 ou des classes Mangués. 2 710 élèves suivent un enseignement de japonais au lycée général et technologique dont 2 546 en LV3. Le japonais est, par ailleurs, présent dans les dispositifs d'excellence qui ont été mis en place pour les langues vivantes étrangères. 124 élèves étudient ainsi le japonais au sein des sections orientales qui ont été ouvertes sur l'académie de Paris et 154 en section internationale dans les académies de Lyon, de Paris et de Versailles. D'autre part, 300 élèves suivent un enseignement par correspondance dans le cadre de la LV1 ou de la LV2. Dans les départements d'outre-mer, 25 élèves suivent des cours de japonais à la Réunion. Le ministère de l'éducation nationale a, en outre, procédé à la réécriture des programmes de japonais pour les paliers 1 et 2 du collège (A. du 17-4-2007 et A. du 24-7-2007). Les documents d'accompagnement du palier 1 sont en cours d'écriture et devraient paraître avant la rentrée prochaine et ceux du palier 2 avant la rentrée 2009-2010. Le travail sur les programmes devrait permettre d'accroître l'attractivité de cette langue en la mettant en conformité avec les orientations du cadre européen commun de référence pour les langues.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23187

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4131

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4909